

DÉPARTEMENT  
du DOUBS

ARRONDISSEMENT  
de BESANCON

CANTON  
de BAUME-LES-DAMES

OBJET :

Délibération n° 23/2023

*Décision Modificative*  
N° 1/2023

NOTA - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 06 octobre 2023

que la convocation du Conseil avait été faite le 28 septembre 2023

et que le nombre des membres en exercice est de 11

Exécution des articles L2121-10, L2121-17, L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales des Communes

*Le Maire,*

Commune d'AUTECHAUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID : 025-212500326-20231005-232023-DE



## E X T R A I T

### du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 05 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUTECHAUX, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BRUNELLA, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BRUNELLA, Cyril BLANCHOT, Claude GARNERET, Jacqueline JEANNENOT, Hervé JEANNENOT, Séverine VOIDEY, Annie ANDRE, Olivier SOREZ, Sophie LEPARLIER, Jean-Luc DORNIER

Absent excusé : Jean-Claude RONDOT

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Sophie LEPARLIER ayant obtenu la majorité des suffrages est élue secrétaire de séance.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de voter des crédits suivants :

Fonctionnement		Investissement	
Compte 61551/011	6 000.00 €	Compte 276348/27	95 000.00 €
Compte 6156/011	2 000.00 €	Compte 2131/21	17 400.00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>8 000.00 €</b>	<b>Total dépenses</b>	<b>112 400.00 €</b>
<b>Total recettes</b>	<b>0.00 €</b>	Compte 024/024	112 400.00 €
		<b>Total recettes</b>	<b>112 400.00 €</b>

Les dépenses de fonctionnement seront prélevées sur le suréquilibre de la section de fonctionnement.

Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre.

Voix POUR : 10

Voix CONTRE : 0

Abstention : 0

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Yves BRUNELLA

